

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 21

Titulaires présents :	16
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, mardi 27 février 2018 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. DUPUY D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., CLUZET A., DULONG D., ESPIE J-C.
CC Val' Aïgo :	Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant) ; M. CUJIVES D. représenté par M. GENEVE J-L. (Suppléant)
CC du Frontonnais :	M. MIQUEL D. représenté par Mme SOLOMIAC C. (Suppléante) ; M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC Val' Aïgo :	M. OGET E. représenté par M. ASTRUC Th. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., PETIT Pa.
CC des Hauts Tolosans :	MM. ANSELME E., FRAYARD C., JANER G., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val' Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., REBEIX N.

Délibération n ° 2018 / 02

Objet : **Installation des délégués supplémentaires représentants de la Communauté de communes des Coteaux du Girou et remplacement d'un délégué communautaire suppléant du Frontonnais au sein du SCoT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Save et Garonne et de la Communauté de communes Coteaux de Cadours au 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 février 2017 portant modification du périmètre du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2017 autorisant la modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain (par délibération du 13/06/2017),

VU les délibérations :

- n° 2017-12-089 en date du 08/12/2017 de la Communauté de communes des Coteaux du Girou portant désignation de 2 délégués supplémentaires au SCoT du Nord Toulousain,
- n° 17/091 en date du 14/12/2017 de la Communauté de communes du Frontonnais portant désignation d'un représentant de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU les statuts dudit syndicat,

Considérant la nouvelle répartition des délégués au sein du comité syndical prévue dans les statuts dudit syndicat, portant à 7 le nombre de délégués pour la Communauté de communes des Coteaux du Girou, ainsi que la possibilité de désigner 7 suppléants,

Considérant le remplacement d'un délégué suppléant au sein de la Communauté de communes du Frontonnais,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Après que Monsieur Philippe PETIT, Président, ait rapporté au Comité syndical ces désignations, et procédé à l'appel nominal des délégués désignés :

- M. BOUCHE Joël, délégué titulaire représentant de la Communauté de communes des Coteaux du Girou au SCoT,
- M. BLANC Christian, délégué suppléant représentant de la Communauté de communes des Coteaux du Girou au SCoT,
- Mme SOLOMIAC Colette, déléguée suppléante représentante de la Communauté de communes du Frontonnais au SCoT, en remplacement de M. DEFAYE Martial.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

Article 1^{er} : **DÉCLARE installé**

- **Monsieur BOUCHE Joël** en tant que délégué titulaire, représentant de la Communauté de communes des Coteaux du Girou au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Article 2 : PREND ACTE

- de la désignation de **Monsieur BLANC Christian** en tant que délégué suppléant, représentant de la Communauté de communes des Coteaux du Girou au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain ;
- du remplacement de Monsieur DEFAYE Martial par **Madame SOLOMIAC Colette** en tant que déléguée suppléante, représentante de la Communauté de communes du Frontonnais au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Pour rappel, la liste complète des délégués du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain s'établit comme suit :

	Membres filiaires		Membres suppléants	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU	Joël	BOUCHE	Michel	ANGUILLE
	Daniel	CALAS	Nicolas	ANJARD
	Didier	CUJIVES	André-Gérard	BERSIA
	Daniel	GRANDJACQUOT	Christian	BLANC
	Patrick	PLICQUE	Jean-Louis	GENEVE
	Léandre	ROUMAGNAC	Gérard	PARACHE
	Edmond	VINTILLAS	Philippe	SEILLES
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS	Hugo	CAVAGNAC	Edmond
Daniel		DUPUY	Denis	BRUN
André		GALLINARO	Marie-Pierre	CRAUZZO
Didier		MIQUEL	Marina	DAILLUT
Daniel		NADALIN	Fabrice	MARELO
Patrick		PAPILLAULT	Michel	PORTES
Philippe		PETIT	François	PRAT
Patrick		PETIT	Colette	SOLOMIAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE GARONNE ET COTEAUX DE CADOURS	Jean-Paul	VASSAL	Sophie	TIRMAN
	Eric	ANSELME	Nicolas	ALARCON
	Chantal	AYGAT	Jacques	DEBANS
	Jean	BOISSIERES	Jean-Luc	LACOME
	Alain	CLUZET	Julien	MAJOREL
	Denis	DULONG	Gilles	MARTIN
	Jean-Claude	ESPIE	Patricia	OGRODNIK
	Céline	FRAYARD	Christian	OUSTRI
	Gérard	JANER	Pierre	SANCHEZ
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL' AÏGO	Patrice	LAGORCE	Véronique	VOLTO
	Laurent	ZANETTI	Géraldine	ZUCHETTO
	Isabelle	GAYRAUD	Thierry	ASTRUC
	Vincent	LAVIGNOLLE	Francine	MANDRA
	Eric	OGET	Didier	ROUX
Nicolas	REBEIX	Robert	SABATIER	
Jean-Luc	SALIERES	Wilfrid	SABIRON	

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	20/02/2018
Date d'affichage :	20/02/2018
Certifié exécutoire le :	08/03/2018
Affichée le :	08/03/2018

Philippe PETIT,
Président

